

BUREAU DE L'INFORMATION – 39^E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

ORGANE (COMMISSION CI)

Date	7 novembre	Salle	XII
Séance n°	4	Heure	De: 15h A: 18h
Président(s)	Martin Hadlow	Pays	Australie

RESUME DE DEBAT(S)

Points examinés	Point 4.20 Renforcer le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité		
Débat n°	2	Progrès des débats	suite et fin
Documents correspondants	39 C/61		
Projets de résolution examinés			
Pays ayant pris la parole	Zimbabwe, Allemagne, Argentine, République de Corée, Viet Nam, Gambie, Cuba, Maroc		
Résumé des débats	<p>Le Président a annoncé la suite du débat 2 au titre du point 4.20.</p> <p>Les délégués des pays ci-après ont pris la parole (dans l'ordre d'intervention ci-après) : Zimbabwe, Allemagne, Argentine, République de Corée, Viet Nam, Gambie, Cuba, Maroc. Les délégués ont salué l'action de l'UNESCO dans la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies et se sont dits désireux de poursuivre la coopération avec l'Organisation dans ce domaine. Plusieurs pays se sont dits préoccupés par la définition du « journaliste » et de l'ensemble des participants à la fonction du journalisme à l'ère du numérique, et ont estimé nécessaire d'approfondir le débat intergouvernemental sur la question. Un échange a également eu lieu sur les journalistes travaillant dans les zones de conflit ou non.</p> <p>Le Sous-Directeur général pour la communication et l'information, Frank La Rue, a répondu aux délégués. Il a mis l'accent sur le rôle de chef de file de l'UNESCO dans la mise en oeuvre du Plan d'action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, et a souligné son caractère interinstitutions. Il a expliqué que l'accent a été mis en particulier sur les femmes pour lutter contre le nouveau phénomène de harcèlement sexuel et de violence qui sévit à leur encontre dans différents pays. M. La Rue a également souligné que la sécurité des journalistes ne doit pas être liée à leur responsabilité dans la mesure où la sécurité doit s'appliquer à tous les journalistes, bons ou mauvais. Il a rappelé que la communication est essentielle pour garantir le développement et que tous les crimes commis à l'encontre des journalistes doivent faire l'objet d'une enquête. Les enquêtes doivent être conduites pour établir l'origine de la violence, et si le meurtre est lié au travail du journaliste ou non.</p> <p>Le Président a proposé d'examiner la résolution visée au paragraphe 17 du document 39 C/61.</p> <p>L'examen de la résolution a suscité un débat animé parmi les délégués qui sont parvenus à un consensus sur le texte.</p>		

	La Commission a recommandé à la Conférence générale d'approuver la résolution visée au paragraphe 17 du document 39 C/61 dans sa forme amendée.

Points examinés	4.5 - Conclusions du Forum des jeunes		
Débat n°	8	Progrès des débats	Début et fin
Documents correspondants	39 C/19; 39 C/INF.20		
Projets de résolution examinés			
Pays ayant pris la parole	Fédération de Russie, Canada, El Salvador, Maroc, Kenya, Cuba		
Résumé des débats	<p>Le Président a annoncé le débat 8.</p> <p>Le Sous-Directeur général pour la communication et l'information, Frank La Rue, a présenté le point 4.5. Il a insisté sur le fait que l'UNESCO accorde la priorité à l'autonomisation des jeunes et a préconisé d'améliorer la coordination de plusieurs programmes liés à la jeunesse. Il a félicité les représentants du Forum des jeunes.</p> <p>Les représentants du Forum des jeunes se sont adressés à la Commission CI. Ils ont présenté les conclusions du Forum des jeunes liées à la communication et à l'information. Ils ont suggéré que les jeunes puissent faire entendre leurs voix dans les salles de rédaction et qu'ils soient régulièrement mis en avant dans les médias. Le contenu des médias devrait être plus accessible aux jeunes publics. Ils ont également décrit une série de barrières rencontrées par les jeunes, telles que les obstacles à l'accès à l'Internet et aux TIC, et à une formation appropriée aux médias, ainsi que les contraintes économiques touchant le contenu des médias disponibles aux enfants, etc. Ils ont exhorté l'UNESCO à associer les jeunes à ses divers forums et à collaborer plus étroitement avec les jeunes journalistes.</p> <p>Le Président a pris la parole en vue du débat.</p> <p>Les délégués des pays ci-après ont pris la parole : Fédération de Russie, Canada, El Salvador, Maroc, Kenya, Cuba.</p> <p>La Commission CI a recommandé à la Conférence générale d'approuver la résolution visée au paragraphe 2 du document 39 C/19.</p> <p>Le Président a conclu le débat 8. Il a informé la Commission CI que son rapport oral sera soumis directement à la plénière pour adoption. Il a remercié les délégués pour leurs interventions sages et intéressantes qui ont assuré la richesse et la diversité des échanges. Il a également remercié les Vice-Présidents, le Rapporteur, les interprètes, l'équipe audiovisuelle, le personnel de bureau, le personnel du Secteur CI, en particulier le Secrétariat de la Commission CI. Le Président a déclaré clos les travaux de la Commission CI à 20h20.</p>		